



Succession d'un enfant célibataire (Parents divorcés)

Par **Libreville**, le **17/06/2016** à **03:31**

J'ai 76 ans et suis divorcée depuis 30 ans.
Mon ex-mari est décédé mais s'était remarié.
Cette épouse est en vie.
De mon union légale avec cette personne sont nés deux enfants.
L'aîné, célibataire sans enfants, vient de décéder à 50 ans.
La part d'héritage de 25% revient-elle à la mère génitrice que je suis?

Par **janus2fr**, le **17/06/2016** à **07:00**

Bonjour,
En l'absence de toute disposition, vous héritez du quart du patrimoine de votre fils et votre autre enfant hérite des trois quarts restants.

Par **Libreville**, le **17/06/2016** à **08:14**

Merci infiniment de votre réponse (par retour!) qui confirme donc que le divorce n'éteint pas les droits successoraux d'une mère vis-à-vis d'un enfant.

Par **janus2fr**, le **17/06/2016** à **11:33**

Bien évidemment !
Les liens de parenté entre parent et enfant n'ont rien à voir avec le mariage ou le divorce !